

Juillet 2021

Projet de Guide du Comité Permanent Inter-organisations (IASC)

RENFORCER LA PARTICIPATION, LA
REPRÉSENTATION ET LE LEADERSHIP DES
ACTEURS LOCAUX ET NATIONAUX DANS
LES MÉCANISMES DE COORDINATION
HUMANITAIRE DU IASC

Guide à l'intention des coordonnateurs
humanitaires, des équipes humanitaires de pays,
des groupes de coordination Inter-Cluster et d'autres
groupes de travail connexes

IASC Groupe de Résultats 1 sur la réponse opérationnelle
Juillet 2021

Approuvé par le Groupe de plaidoyer et politiques opérationnelles d'IASC

Juillet 2021

Table des matières

OBJET ET CONTEXTE	3
PARTENARIATS ÉQUITABLES ET SIGNIFICATIFS	5
ACTIONS RECOMMANDÉES POUR SOUTENIR LA LOCALISATION DANS LA COORDINATION	6
PARTICIPATION ET REPRESENTATION	6
Suivi des Progrès	10
Indicateurs – Participation et représentation	11
LEADERSHIP	11
Indicateurs - Leadership	13
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	13
Indicateurs – Renforcement des capacités	16
RESSOURCES POUR LA COORDINATION	16
Indicateurs – Ressources pour la coordination	17
VISIBILITE	17
Indicateurs - Visibilité	17
PRÉPARATION, RÉPONSE ET COLLABORATION HUMANITAIRE-DÉVELOPPEMENT- PAIX	18
En Général	18
Préparation aux Situations d’Urgence	18
Évaluation et analyse des besoins	19
Planification stratégique de la réponse	19
Collaboration Humanitaire-Développement-Paix (HDP)	20
Indicateurs – Préparation, Réponse et Collaboration Humanitaire-Développement-Paix	20
DOMAINES DE RESPONSABILITÉ ET DE SUIVI	20
Glossaire	23

Juillet 2021

1. Ce guide a été élaboré pour soutenir les efforts visant à renforcer la participation, la représentation et le leadership des acteurs humanitaires locaux et nationaux¹ au sein des structures de coordination humanitaires du Comité Permanent Inter-organisations (IASC)². Il se base sur une centaine de recherches et de bonnes pratiques pour formuler des recommandations sur la façon dont les acteurs locaux et nationaux peuvent faire partie intégrante des structures de coordination humanitaires. Il fournit une orientation aux coordonnateurs humanitaires, aux équipes humanitaires pays, aux groupes de coordination des clusters et inter-clusters et à d'autres groupes et comité de travail connexes.
2. Les directives contenues dans ce guide doivent être examinées en tenant compte des structures nationales existantes et de la dynamique contextuelle. Les acteurs internationaux doivent être sensibles aux risques potentiels que les représentants des organisations locales et nationales pourraient prendre en prenant part aux structures de coordination internationales. Les acteurs internationaux devraient chercher à accompagner et soutenir les efforts nationaux et locaux, plutôt que d'imposer des structures. En accord avec [la note d'orientation de l'ONU sur la protection et la promotion de l'espace civique](#), les acteurs internationaux devraient se concentrer sur la participation des acteurs locaux et nationaux dans les processus du Comité Permanent Inter-organisations, la promotion de l'espace civique et surtout la protection des acteurs de la société civile. Enfin, les acteurs internationaux doivent être conscients de la dynamique contextuelle existante et des différents niveaux d'engagement des acteurs locaux et nationaux qui peuvent avoir des attentes et des motifs différents dans l'assemblage des mécanismes de coordination. De même, il faut préciser que la participation à la coordination humanitaire par tous les acteurs est subordonnée au respect des principes humanitaires.

OBJET ET CONTEXTE

3. L'engagement des acteurs locaux et nationaux est essentiel au succès de l'action humanitaire. Les acteurs locaux et nationaux sont souvent les premiers intervenants et sont au cœur de la réponse humanitaire. Ils fournissent une compréhension inestimable des défis locaux et des solutions potentielles, sont en mesure de mobiliser les réseaux locaux et d'offrir un meilleur accès aux populations touchées, contribuant ainsi à une réponse humanitaire plus efficace, compétente et durable avec une redevabilité renforcée aux populations touchées. Ils sont aussi souvent aptes à travailler à travers le lien Humanitaire-Développement-Paix pour soutenir les communautés touchées dans la préparation, la réponse, le rétablissement et après le départ des acteurs internationaux. Toutefois, le système humanitaire international a fait des progrès limités pour augmenter le financement, le développement des capacités, des partenariats équitables et significatifs et la participation des acteurs locaux et nationaux à leurs structures de coordination, qui est restée globalement relativement limitée au cours des dernières années³, notamment en termes de partage des risques, de leadership et de la prise de décisions.

¹ Veuillez-vous référer au paragraphe 5 pour la définition de qui est considéré comme un acteur humanitaire local et national aux fins de ce guide.

² Dans les situations impliquant des réfugiés, le HCR dirige et coordonne la réponse aux réfugiés. La [Note Conjointe HCR-OCHA sur les situations mixtes : Coordination dans la pratique](#) clarifie les modalités de leadership et de coordination dans les situations où un coordinateur humanitaire a été nommé et où une opération de réfugiés dirigée par le HCR est également en cours. Une cartographie complémentaire des meilleures pratiques pour renforcer la participation des organisations dirigées par des réfugiés est en cours de compilation par le HCR et sera mise à la disposition de tous les membres du IASC.

³ Au moment de la rédaction (2021), les acteurs locaux et nationaux constituaient environ 8 % des dirigeants des clusters/secteurs au niveau infranational, et environ 45 % des adhésions au cluster/secteur en moyenne.

Juillet 2021

4. Une priorité explicite pour le secteur humanitaire depuis le Sommet Mondial sur l'Action l'Humanitaire (SMH) et l'établissement du « Grand Bargain »⁴ a été d'accroître l'appui aux acteurs et communautés locales, y compris par un engagement particulier à renforcer le leadership et la prise de décisions par les acteurs locaux⁵. La pandémie de COVID-19 a accentué davantage la nécessité de renforcer le rôle des acteurs locaux et nationaux dans les structures de coordination humanitaires⁶.
5. En ce qui concerne les contextes de réponse aux réfugiés, le Pacte Mondial sur les Réfugiés (PMR)⁷ reconnaît la direction du gouvernement hôte et le travail des autorités locales, les dirigeants communautaires et les institutions traditionnelles de gouvernance communautaire, qui sont souvent les premiers intervenants dans des situations de réfugiés à grande échelle, avec le HCR jouant un rôle de soutien et de catalyseur. Le Pacte Mondial sur les Réfugiés¹ reconnaît également le rôle essentiel des organisations de la société civile, y compris celles qui sont dirigées par des réfugiés, des femmes, des jeunes ou des personnes handicapées, dans l'évaluation des forces et des besoins de la communauté, la planification et la mise en œuvre inclusives et accessibles, le cas échéant.
6. Ce guide identifie les mesures pratiques visant à renforcer la participation, la représentation et le rôle de leadership des acteurs locaux et nationaux au sein des structures de coordination humanitaires du Comité Permanent Inter-organisations. Il est prévu que les forums de coordination pertinents devraient utiliser ce guide pour stimuler la discussion, identifier les actions prioritaires et se mettre d'accord sur des indicateurs pour le suivi des progrès. Il est principalement axé sur les acteurs humanitaires locaux et nationaux, y compris les organisations locales de la société civile (OSC), telles que : organisations non-gouvernementales nationales (ONGN) Sociétés nationales de la Croix Rouge ou du Croissant-Rouge; groupes de défense des droits de l'homme; Organisations pour la Défense de Droits des Femmes (ODDF); des Organisations Dirigées par les Femmes (ODF)⁸ et des initiatives dirigées par les filles; des organisations dirigées par des jeunes; groupes de lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexués (LGBTI+); organisations confessionnelles; Organisations de Personnes Handicapées (OPH), ainsi que des organisations des personnes âgées. Les femmes, les Organisations Dirigées par les Femmes, les personnes handicapées et les Organisations des Personnes Handicapées ont tendance à être marginalisées dans la coordination et la prise de décisions, renforçant les inégalités sous-jacentes qui entravent l'accès aux services humanitaires par les femmes, les filles et les autres exclus en fonction de leur sexe et de leur handicap. Il faut mettre davantage l'accent sur la lutte contre l'inégalité des sexes en soutenant et en favorisant l'engagement et le leadership des femmes leaders et des autres groupes marginalisés, comme il a été souligné tout au long de ce guide⁹. De plus, au sein de ce guide, les réseaux régionaux ou sous régionaux des acteurs locaux et nationaux seraient également considérés comme des acteurs locaux et nationaux.

⁴ Le « Grand Bargain » lancé lors du Sommet Mondial sur l'action humanitaire en 2016, est un accord unique entre 63 des plus grands donateurs et organisations humanitaires qui se sont engagées à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire.

⁵ "Soutenir et compléter les mécanismes nationaux de coordination lorsqu'ils existent et inclure les intervenants locaux et nationaux dans les mécanismes de coordination internationaux, le cas échéant et conformément aux principes humanitaires" Grand Bargain Axe de Travail 2, (Localisation), Engagement 3.

⁶ Voir IASC, [Guide provisoire sur l'approche de la préparation de la réponse d'urgence à la pandémie de COVID-19](#), Mai 2020

⁷ La résolution sur le Pacte Mondial sur les Réfugiés a été adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 2018 ([A/RES/73/151](#)).

⁸ La définition de ODF est insérée dans le glossaire. Dans le cadre de ce guide, les ODF incluent également les ODDF.

⁹ Voir également [la note d'orientation sur la localisation sensible au genre](#), du groupe de travail sur la localisation du Grand Bargain, Mai 2020.

Juillet 2021

Les termes acteurs locaux et nationaux peuvent aussi se référer à d'autres acteurs selon le contexte : comme les autorités nationales et locales¹⁰, le secteur privé local et les organisations axées sur le développement, qui peuvent ne pas se définir comme des acteurs humanitaires en soi, mais qui peuvent contribuer à des efforts humanitaires en raison de leur emplacement et / ou des connexions communautaires.

PARTENARIATS ÉQUITABLES ET SIGNIFICATIFS

Les acteurs locaux et nationaux sont souvent considérés comme des sous-traitants et ne sont pas pleinement inclus dans les processus stratégiques et décisionnels. Toutefois, l'implication et la participation de ces derniers dans tous les aspects du cycle du programme humanitaire (analyse, planification stratégique, mise en œuvre, suivi et évaluation) sont essentielles pour la redevabilité envers les populations affectées et garantir que l'assistance et la protection restent pertinentes. Par conséquent, les coordonnateurs ont la responsabilité de promouvoir une culture de partenariat fondée sur des principes, à la fois dans la façon dont ils interagissent avec les membres de leurs groupes de coordination et dans la façon dont les membres interagissent les uns avec les autres. Les relations entre les organisations impliquées dans l'action humanitaire doivent être fondées sur le respect mutuel, la confiance et [les Principes du Partenariat](#). Il s'agit d'égalité, de transparence, d'approche axée sur les résultats, de responsabilité et de complémentarité.

Le partenariat équitable entre acteurs internationaux et locaux ou nationaux nécessite également une transition vers des partenariats à plus long terme qui sont systématiquement construits ensemble - en se concentrant sur les forces et l'engagement stratégique de chaque partie et non sur la prestation d'un projet spécifique, permettant une transformation sociale et un décalage de puissance dynamique inégale et des préjugés inconscients entre les acteurs locaux ou nationaux et les organisations internationales. L'objectif global de tout partenariat est qu'au fil du temps, la nécessité d'une aide humanitaire devrait être réduite. Les partenariats doivent être fondés sur la complémentarité et doivent développer une plus grande confiance et favoriser la redevabilité mutuelle (voir ci-dessous « Domaines de redevabilité et suivi »). Le partenariat stratégique doit également être complété par des partenariats opérationnels flexibles, transparents, équitables et permettant aux acteurs locaux et nationaux de contribuer tout au long du cycle du programme (voir ci-dessous la Collaboration, la Réponse et la Collaboration Humanitaire-Développement) et les aider à renforcer la capacité institutionnelle, au besoin.

¹⁰ Dans le cadre de ce guide, une approche large est adoptée pour définir les autorités locales et nationales, en admettant que cela varie considérablement selon les différents contextes. Les principaux facteurs sont : (i) la structure de la gouvernance, y compris la relation avec le gouvernement national et la nature de la légitimité par rapport aux communautés locales (par exemple, les postes élus ou nommés) ; (ii) le niveau de délégation des pouvoirs reçus des gouvernements centraux (par exemple, la fiscalité ou les services de base) et (iii) les capacités humaines et financières pour remplir leurs fonctions.

ACTIONS RECOMMANDÉES POUR SOUTENIR LA LOCALISATION DANS LA COORDINATION

7. L'expérience d'un large éventail de contextes humanitaires montre que l'engagement actif des acteurs humanitaires dans les structures de coordination améliore la qualité et la portée d'une réponse. Cependant, les acteurs locaux et nationaux font face à des obstacles de participation, de représentation et de leadership, qui affectent de manière disproportionnée les Organisations Dirigées par les Femmes, les Organisations de Défense des Droits des Femmes et d'autres groupes marginalisés. Il peut s'agir d'obstacles linguistiques, d'utilisation intensive de jargon, de différences culturelles ou politiques, de discrimination structurelle sociale (notamment les inégalités de sexe et de race), d'obstacles logistiques et technologiques (y compris les défis à l'accès et le partage d'informations en temps opportun), des défis en matière de sécurité, ainsi que des contraintes de ressources et de capacités en raison d'un accès limité au financement. La section suivante fournit des recommandations pour des mesures pratiques que les coordonnateurs et les membres des organes de coordination peuvent prendre pour améliorer le rôle des acteurs locaux et nationaux.

CONSEILS POUR DES BONNES PRATIQUES

- ❖ Promouvoir la continuité de la représentation en minimisant la rotation du personnel participant aux réunions afin de favoriser les relations et la confiance entre les participants et de soutenir la prise de décisions éclairées.
- ❖ Veiller à ce que les membres des structures de coordination humanitaires rendent des comptes, prennent en compte et soient redevable à leur circonscription respective et s'engagent à représenter équitablement et de manière transparente leurs opinions (au-delà des mandats et priorités des organisations) en les consultant avant les décisions clés, ainsi que de les informer des discussions et des décisions.
- ❖ Partagez avec les acteurs locaux et nationaux l'information sur les structures de coordination internationales et les organismes à leur disposition et discutez de leur rôle potentiel et de toutes possibilités de leadership. Cela peut être fait au travers de séances d'information avec les partenaires locaux et nationaux et en organisant pour que tous les projets de renforcement des capacités incluent une session sur les structures de coordination internationales.
- ❖ Autant que possible, viser à opérer dans les langues locales et nationales.

PARTICIPATION ET REPRÉSENTATION

8. En gardant à l'esprit que les déséquilibres de pouvoir et les préjugés inconscients peuvent influencer la configuration des structures de coordination, les membres et ceux qui animent les groupes de coordination devraient prendre des mesures pour créer un environnement propice aux acteurs locaux et nationaux pour participer et prendre part à la prise de décisions dans les structures de coordination et faciliter l'engagement plus systématique et actif¹¹. Cela

¹¹ Voir également [les bonnes pratiques du groupe de coordination du cluster mondial et les conseils du terrain sur le travail avec les acteurs nationaux et locaux](#), mai 2017 ; et [Note d'orientation du groupe de travail sur la localisation du « Grand Bargain » sur la participation des acteurs locaux aux groupes de coordination humanitaire](#), mai 2020.

Juillet 2021

comprend la formation d'alliances avec des organisations locales plus petites (telles que les organisations locales de femmes), non seulement comme partenaires d'exécution locaux, mais comme des acteurs humanitaires capables de définir leurs propres agendas au sein des structures de coordination humanitaire. Toutes les actions doivent être entreprises dans l'esprit du partenariat basé sur des principes (voir encadré ci-dessus sur les partenariats équitables) pour créer un environnement propice aux acteurs locaux et nationaux, en particulier les organisations dirigées par les femmes, les organisations dirigées par des jeunes, les organisations des personnes âgées, les organisations des personnes handicapées, de participer et d'influencer la prise de décisions dans les structures de coordination et de faciliter l'intérêt général des personnes affectées.

9. Toutefois, il convient de noter que tous les acteurs locaux et nationaux peuvent ou devraient pouvoir participer à des structures de coordination humanitaire internationales. L'application de l'approche de coordination du Comité Permanent Inter-organisations doit prendre en compte les besoins et le contexte spécifiques du pays. Les structures de coordination du Comité Permanent Inter-Agence, y compris l'approche du cluster, ne sont pas le seul mécanisme de coordination humanitaire et peuvent souvent coexister avec d'autres formes de coordination nationale ou locale. Au niveau international, les structures de coordination humanitaire devraient toujours tenir compte des approches et structures nationales et locales existantes, et des efforts proactifs doivent être déployés pour identifier, relier et travailler à travers ces structures de coordination et de leadership. Cela implique les organisations et structures internationales disposant de ressources appropriées pour connecter et travailler avec les structures locales de coordination, y compris le personnel avec les qualifications locales ou nationales appropriées, et non inversement. Pour soutenir un engagement significatif, il est important de consulter collectivement les principaux acteurs locaux et nationaux pour clarifier les structures de coordination existantes et les accords des partenariats, y compris la fréquence, le temps et la capacité technique nécessaires à la participation. Les acteurs internationaux doivent reconnaître que de nombreuses organisations sont entièrement équipées pour participer aux mécanismes internationaux de coordination et ne devraient offrir du soutien de la capacité que lorsque/où elle est demandée.
10. Mettre en œuvre un processus d'inclusion des organisations nationales dans l'architecture de la réponse humanitaire du Comité Permanent Inter-organisations au niveau national et sous-national avec les éléments suivants :
 - a. Identifier et cartographier les acteurs locaux et nationaux pertinents à la réponse et au contexte local et fournir des informations sur les mécanismes de coordination humanitaires et sur la façon de s'engager. Dans la mesure du possible, inviter tous les acteurs locaux et nationaux travaillant dans les zones touchées à l'échange d'informations pour recueillir leurs points de vue, comprendre les différentes communautés, les normes et les cultures, et surtout, identifier la réponse la plus adéquate, les acteurs qui sont les mieux placés (et intéressés) à contribuer et leur préférence pour s'engager avec des structures internationales.
 - b. Effectuer des appels de courtoisie et des visites d'introduction aux acteurs locaux et nationaux afin de s'assurer que les responsabilités des équipes humanitaires du pays et du cluster sont comprises et appropriées.

Commented [NM1]: Suggest to delete as it is not in the English Final version.

Juillet 2021

- c. Encourager des séances d'initiations pour tout nouveau membre d'un groupe de coordination, que ce soit un acteur local, national ou international, afin d'assurer que les responsabilités et la redevabilité mutuelle soient convenues et comprises et qu'un soutien approprié soit apporté aux nouveaux membres pendant les premières étapes de leur participation. Expliquer les limitations et les défis d'une structure de coordination du Comité Permanent Inter-organisations pour aider à gérer les attentes. Expliquer les acronymes, les protocoles de réunion et les dynamiques de groupe. Réduire et expliquer l'utilisation d'un jargon ou d'un langage technique. Fournir des orientations adaptées aux besoins d'un nouveau membre ou d'un domaine spécifique de travail et rendre disponibles les documents et informations clés dans les langues locales et nationales pertinentes. Trouver un langage commun autour des objectifs partagés. Également, invitez les représentants des acteurs locaux et nationaux à participer aux séances d'initiation et à présenter sur le contexte local et les mécanismes de coordination locaux.
- d. Promouvoir la coordination et la collaboration active pour renforcer les partenariats existants entre les ONG internationales et les acteurs locaux et nationaux, en particulier dans les cas où les acteurs locaux et nationaux pourraient être moins ou pas familiarisés avec le système de coordination international. Travailler à l'institutionnalisation du flux d'informations entre les partenariats locaux ou nationaux existants et les structures internationales, afin de renforcer les groupes existants plutôt que de les fragiliser.
- e. Veiller à ce que l'adhésion des acteurs locaux et nationaux aux structures de coordination internationales soit équitable (par exemple, en visant des niveaux égaux de représentation des ONG internationales et nationales, en ce qui concerne les quotas d'ONG) ou en assurant une représentation minimum des acteurs locaux et nationaux dans l'ensemble. Reconnaître que la participation équitable aux structures de coordination va au-delà du nombre de membres et implique également l'accès à l'équipement, aux conseils, à la sécurité et au soutien financier, entre autres. Travailler à l'établissement de bases de référence pour la participation des acteurs locaux et nationaux à divers organes de coordination au troisième trimestre de 2021 et, après consultations avec les coordonnateurs humanitaires et les opérations sur le terrain, envisager de fixer un objectif minimal pour la représentation locale ou nationale dans ces organes de coordination.
- f. Promouvoir un système équitable de représentation des groupes historiquement marginalisés dans les structures de coordination internationales en tenant compte des considérations d'âge, de genre et de diversité, y compris les organisations dirigées par les femmes, les organisations pour la défense des droits des femmes, les groupes LGBTI+, les organisations des personnes handicapées, les groupes de jeunes et les organisations de personnes âgées, ainsi que d'autres groupes prioritaires et marginalisés ¹².
- g. Dans la mesure du possible, donner la priorité à la tenue de réunions dans les langues locales et nationales. Fournir systématiquement la traduction et l'interprétation pour les internationaux dans les langues locales et nationales ou pour les acteurs locaux et nationaux dans la langue utilisée par les acteurs internationaux afin de permettre à

¹² Voir [le Guide pour l'engagement des membres des forums d'ONG](#) ICVA pour les bonnes pratiques, 2019.

Juillet 2021

tous les membres de participer de manière égale, y compris dans le cadre de la documentation pertinente. Dans la mesure du possible, prenez en compte des mesures d'accessibilité telles que le sous-titrage en direct des réunions virtuelles et les traductions en langue des signes.

- h. Envisager d'organiser des réunions de coordination aussi près que possible des opérations afin de minimiser la pression logistique sur les acteurs locaux et nationaux (par exemple, des réunions du cluster dans des endroits infranationaux dans la mesure du possible). Considérez également le niveau des réunions : l'objectif ne devrait pas être d'avoir tous les acteurs locaux et nationaux présents à un niveau prédéterminé, mais plutôt d'avoir des représentants présents au niveau approprié où ils peuvent apporter leur contribution la plus significative.
- i. S'assurer que les lieux de réunion sont accessibles et acceptables pour les acteurs locaux et nationaux et fournir un soutien logistique et de transport, au besoin. Envisager des options et une assistance pour permettre aux acteurs locaux et nationaux de participer à des réunions à distance (par exemple, en ligne, lorsque cela est possible) ou de faire pivoter les lieux de réunion. Déterminez si d'autres dispositions sont nécessaires pour les personnes ayant une déficience auditive ou visuelle. Pour les réunions virtuelles, déterminez si la connectivité ou la bande passante, l'approvisionnement en électricité (non)stable et la disponibilité de l'équipement pourraient limiter la participation effective des acteurs locaux et nationaux. Envisagez également d'utiliser des outils ou des applications innovants pour accroître l'engagement, tels que des applications de sondage en direct ou des outils de production participative pour développer des agendas. Soyez conscient de la protection des acteurs locaux et nationaux contre les menaces et les attaques en ligne.
- j. Accorder une attention particulière aux conditions de sécurité ou à d'autres circonstances locales susceptibles d'affecter la représentation des acteurs locaux et nationaux, en particulier des femmes (par exemple, couvre-feux nocturnes, acceptabilité culturelle de la mobilité des femmes après certaines heures et contraintes liées à la garde des enfants). Envisager de cartographier les besoins de protection spécifiques et urgents des acteurs locaux et nationaux et de mettre en place des mécanismes de renvoi pour les cas d'intimidation et de représailles contre la société civile locale pour coopérer avec la communauté internationale, en particulier pour les groupes marginalisés et les groupes qui travaillent avec eux.
- k. Tenir compte de l'emploi du temps des acteurs locaux et nationaux y compris ceux des acteurs internationaux lors de l'établissement de réunions régulières afin de minimiser les chevauchements et de s'assurer que les délais sont réalisables pour les

partenaires locaux. Lorsque vous examinez les emplois du temps, soyez conscient du fardeau différencié des soins entre les genres et de ses implications.

Suivi des Progrès

Ce guide propose d'avoir un rapport mondial annuel sur la localisation, qui présenterait un aperçu des indicateurs spécifiques aux pays suivis à l'échelle mondiale inclus dans le présent document pour tous les contextes humanitaires du Comité Permanent Inter-organisations et serait dérivé de la cartographie annuelle des structures de coordination de ce dernier entreprise par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et les clusters mondiaux sur la base des contributions d'opérations sur le terrain.

L'aperçu des indicateurs sera agrégé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires au niveau mondial et sera comparable d'un contexte à l'autre. Les contextes humanitaires du Comité Permanent Inter-organisations sont définis sur une base annuelle, sur la base d'une combinaison de critères tels que la présence d'un Coordonnateur Humanitaire (CH), d'une Équipe Humanitaire du Pays ou d'un Groupe de Coordination Intercluster en place et des clusters actifs. En outre, les contextes de chaque pays peuvent décider de procéder à une analyse plus approfondie autour d'indicateurs suivis localement. Les opérations sur le terrain peuvent choisir, en fonction de leur contexte local – de suivre des indicateurs supplémentaires au niveau des pays (ci-après dénommés indicateurs suivis localement) comme décidé par les acteurs humanitaires sur le terrain (par exemple, les Équipes Humanitaires des Pays).

l. Élaborer les ordres du jour des réunions ensemble avec tous les participants, allouer du temps et un point précis de l'ordre du jour pour répondre aux priorités des acteurs locaux et nationaux.

m. Assurer une visibilité adéquate des acteurs locaux et nationaux en ayant des coprésidents, en veillant à ce qu'on leur accorde du temps de parole et en soulignant d'où proviennent les points ou les perspectives spécifiques de l'ordre du jour des acteurs locaux et nationaux.

n. Inviter les acteurs locaux et nationaux à partager des méthodes pertinentes et efficaces à l'échelle locale pour le partage de l'information afin de s'assurer que ces derniers ont un accès équitable à l'information requise pour participer efficacement.¹³ Privilégiez les méthodologies participatives telles que « l'apprentissage par la pratique ».

o. Soutenir les forums de coordination des ONG et encourager une coordination plus étroite entre les acteurs locaux et nationaux afin de faciliter un renforcement du pouvoir collectif et de la représentation. Encourager les réunions préalables entre les acteurs locaux et nationaux avant les réunions de coordination clés afin d'élaborer une analyse et des positions collectives, et de veiller à ce que les représentants locaux disposent de suffisamment d'informations et de temps pour consulter les parties prenantes et les communautés locales concernées.

p. S'il y a lieu, avoir une représentation de l'équipe humanitaire du pays ou du cluster dans les structures et mécanismes de coordination des acteurs locaux et nationaux, ce qui permet une relation bidirectionnelle.

¹³ Voir [Coordination humanitaire et approche cluster : un guide rapide pour les acteurs locaux et nationaux](#), développé par GEC, CP AoR et TWB pour aider les L/NA à comprendre l'approche cluster humanitaire.

Juillet 2021

Indicateurs – Participation et représentation¹⁴

		Suivi Mondial	Suivi Local
1	% de membres d'un organe de coordination (EHP, GICC, clusters) qui sont des Acteurs Locaux ou Nationaux	✓	
2	% de membres d'un organe de coordination (EHP, GICC, Clusters) qui sont des ODF ou OPH et d'autres groupes de diversité ¹⁵		✓
3	% de réunions de coordination (EHP, GICC, clusters) tenues dans les langues locales ou nationales ou offrant des services de traduction et d'interprétation	✓	
4	% des réunions de coordination (EHP, GICC, cluster) sans les acteurs locaux et nationaux présents		✓
5	% du niveau de satisfaction enregistré dans les enquêtes qualitatives administrées localement par différents niveaux de coordination ou d'organes		✓

LEADERSHIP

11. Le leadership humanitaire doit être inclusif, représentatif, équilibré entre les sexes, redevable et solidaire de l'ensemble de la communauté humanitaire. Les acteurs locaux et nationaux devraient avoir des opportunités équitables avec les acteurs internationaux et entre leurs propres pairs, par exemple pour les Organisations Dirigées par les Femmes (ODF), d'assumer des rôles de leadership et de co-leadership au niveau national et sous national, y compris dans le cadre de groupes consultatifs stratégiques et de mécanismes de coordination. Il sera important d'assurer la présence et la participation significative des Organisations Dirigées par les Femmes (ODF) et des Organisations de Défense des droits des Femmes (ODDF) locales dans les organes de coordination pour maintenir le leadership des femmes au fil du temps.

- a. Adhésion ouverte aux groupes consultatifs stratégiques des clusters (au niveau mondial et national) aux acteurs locaux et nationaux, y compris les Organisations Dirigées par les Femmes (ODF), les Organisations des Personnes Handicapées (OPH), les groupes de jeunes et autres, le cas échéant, et fournir du financement (si disponible), un encadrement et des possibilités de parrainage si nécessaire pour des contributions complètes et diverses. Identifier et soutenir les organisations d'ONG internationales ayant un mandat et un intérêt à soutenir le leadership des acteurs locaux et nationaux dans la coordination humanitaire afin qu'elles puissent les encadrer, les accompagner et les soutenir pour qu'elles remplissent progressivement des rôles de leadership. Parallèlement, les acteurs internationaux devraient recevoir un encadrement sur la façon de s'engager avec les acteurs locaux et nationaux dans des rôles de leadership, y compris sur la façon d'avoir des discussions constructives.
- b. Faire de la promotion du renforcement du leadership des acteurs locaux et nationaux dans les structures de coordination la responsabilité d'un haut responsable humanitaire, tel que le coordonnateur humanitaire (CH) ou le vice coordonnateur humanitaire (VCH), reflétant ces responsabilités dans ses objectifs de performance.

¹⁴ Pour les indicateurs 1 et 2, le présent guide propose d'établir des niveaux de référence pour la participation des acteurs locaux et nationaux aux organes de coordination d'ici le troisième trimestre de 2021 et, après consultation des coordinateurs humanitaires et des opérations sur le terrain en 2021, d'envisager de fixer un objectif minimal pour la participation des acteurs locaux et nationaux.

¹⁵ Inclure les groupes marginalisés et exclus

- c. Promouvoir le co-leadership et la coprésidence des structures de coordination avec les acteurs locaux et nationaux¹⁶, y compris par l'élaboration de plans de transition et de transfert qui donnent la priorité au leadership des acteurs locaux et nationaux dès le début d'une réponse d'urgence. Gardez à l'esprit le [Espace réservé pour référence au prochain cadre de l'IASC sur l'engagement avec les gouvernements locaux, élaboré par ONU-Habitat] et le [Guide](#) du Comité Permanent Inter- organisations de 2011 sur la collaboration avec les autorités nationales qui précise que « Lorsque cela est approprié et pratique, les responsables gouvernementaux devraient être activement encouragés à coprésider les réunions du cluster avec leurs homologues chefs des clusters. Comme pour tous les arrangements de coprésidence, les responsabilités respectives devraient être clairement définies dès le départ ».
- d. Lors de toute transition de leadership du niveau international au niveau national ou local, veiller à ce que les autorités nationales ou locales compétentes s'engagent à tirer profit de l'expertise des acteurs locaux et nationaux en matière de réponse humanitaire et à les intégrer dans les mécanismes nationaux de réponse en cas de catastrophe, tout en respectant leur rôle indépendant. Fournir des orientations aux homologues gouvernementaux sur les bonnes pratiques en matière de coordination avec les acteurs locaux et nationaux et sur le rôle que ces organisations peuvent jouer dans les actions de préparation et de réponse aux niveaux national et sous national.
- e. Dans la mesure du possible, élever le personnel national des agences des Nations Unies, des ONG internationales ou des acteurs locaux et nationaux à des postes de direction du cluster. Cela contribuera à encourager la participation et l'inclusion des acteurs locaux et nationaux, à accroître l'accès en travaillant par l'intermédiaire de réseaux locaux, à démystifier les mécanismes de coordination et à veiller à ce que les priorités locales soient reflétées dans les programmes et les plans. Reconnaissant que les acteurs locaux et nationaux ne sont souvent pas aussi bien dotés en ressources que les agences des Nations Unies ou les ONG internationales, envisager de fournir un financement à ces derniers spécifiquement pour des postes de direction au sein des mécanismes de coordination.
- f. Soutenir des processus transparents et inclusifs, sensibles aux conflits et adaptés aux considérations contextuelles, pour l'identification et la sélection des membres et des dirigeants des structures de coordination qui s'appliquent également aux membres nationaux et internationaux¹⁷.
- g. Veiller à ce que les Termes de Références (TDR) des postes de direction partagés soient clairs et équitables en termes de prise de décision et de responsabilités et qu'ils soient conformes aux directives du Comité Permanent Inter- organisations sur ces rôles¹⁸. Systématiser les bonnes pratiques et les leçons apprises dans l'accomplissement d'un leadership partagé.
- h. Au sein des différentes structures de coordination, encourager une rotation des sièges pour les acteurs internationaux et les acteurs locaux et nationaux (peut-être

¹⁶ Voir le module de référence du IASC pour [la Coordination des clusters au niveau des pays](#), chapitre sur « Partager le leadership ».

¹⁷ Voir [Guide d'engagement des Membres de l'ONG](#), du Conseil International des Organismes Bénévoles (ICVA)

¹⁸ Bien que [les directives du IASC sur la coordination des clusters au niveau local](#), fournissent certains éléments pour mieux comprendre les concepts et les bonnes pratiques en matière de leadership partagé, il est nécessaire de clarifier davantage la terminologie du leadership pour aider à distinguer les rôles/responsabilités des responsables, co-responsables, co-présidents, etc.

Juillet 2021

chaque année ou tous les deux ans) afin de promouvoir les diversités entre les genres, les races, les âges et les handicaps et d'offrir des opportunités à de nouveaux membres.

- i. Renforcer les mécanismes de redevabilité, y compris les mesures correctives pour les représentants non performants (voir « Domaines de redevabilité et de suivi » ci-dessous).

Indicateurs - Leadership

		Suivi Mondial	Suivi Local
1	% d'organes nationaux (clusters) qui ont des acteurs locaux et nationaux comme chefs de file ou co-chefs de file	✓	
2	% d'organes nationaux (clusters) qui ont des acteurs locaux et nationaux comme co-présidents ou co-animateurs	✓	
3	% d'organes nationaux (groupes de travail techniques) qui ont des acteurs locaux et nationaux comme chefs de file ou co-chefs de file	✓	
4	% d'organes sous nationaux (clusters) qui ont des acteurs locaux et nationaux comme coprésidents ou co-animateurs	✓	
5	% d'organes sous nationaux (clusters) qui ont des acteurs locaux et nationaux comme chefs de file ou co-chefs de file	✓	
6	% d'organes sous nationaux (clusters) qui ont des acteurs locaux et nationaux comme co-présidents ou co-animateurs	✓	
7	% de clusters qui ont élaboré des plans d'action de localisation (pertinents pour leur contexte)		✓

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

12. Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques est une approche essentielle pour la participation et le leadership des acteurs locaux et nationaux en coordination, car certains signalent qu'ils n'ont pas les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'engager efficacement dans les structures de coordination. Cependant, les activités de renforcement des capacités conçues pour combler cette lacune sont souvent mal adaptées aux besoins individuels ou organisationnels et aux méthodes d'apprentissage appropriées à l'échelle locale. Les possibilités de renforcement des capacités à sens unique orientées vers les acteurs locaux et nationaux peuvent également manquer d'occasions de co-apprentissage, d'apprentissage bidirectionnel et de transfert de capacité. Le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires locaux devrait être considéré comme faisant partie de la stratégie de la réponse - comme un moyen d'atteindre la couverture et la qualité - et pas seulement comme un coût de soutien. Elle devrait également être considérée comme un aspect clé du travail de collaboration humanitaire-développement, car les acteurs locaux et nationaux (et l'ensemble des OSC) sont des parties prenantes essentielles à la fois dans la réponse humanitaire et le travail de développement, et devraient être habilités à faciliter des stratégies de sortie efficaces et un transfert durable de responsabilité aux locaux et nationaux. Enfin, le renforcement des capacités devrait se poursuivre avant, pendant et après une crise.

13. Dans un esprit de partenariat, mettre en place un apprentissage bidirectionnel et des transferts de capacités pour favoriser des réponses humanitaires de qualité et adaptées au niveau local qui soutiennent également la résilience à long terme :

- a. Effectuer une évaluation des besoins d'apprentissage de tous les partenaires du cluster. Sur la base de cette évaluation, appuyer le renforcement bidirectionnel des capacités institutionnelles et techniques entre les acteurs locaux et nationaux et l'Équipe humanitaire du pays ou les clusters autour, mais sans se limiter à, la coordination, au plaidoyer, à la mobilisation des ressources, à la planification des programmes, aux mécanismes de redevabilité mutuelle, à la gestion des risques, aux questions de genre, de la diplomatie, des compétences d'influence et de négociation et des voies d'accès au leadership, selon les besoins du groupe particulier de partenaires concernés.
- b. Identifier les plateformes et coalitions de coordination locales, nationales et régionales existantes, ainsi que les dirigeants au sein de ces plateformes ou coalitions, grâce à une cartographie régulière. Essayez d'en apprendre davantage sur leurs stratégies de base et leurs activités, afin d'apprendre, d'échanger des informations, d'établir de meilleures connexions et de coordonner avec les plates-formes des acteurs locaux ou nationaux existantes. Tendre la main de manière proactive aux dirigeants identifiés et les encourager à rejoindre les structures de coordination humanitaire le cas échéant. Cela devrait inclure la communication avec les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et d'autres représentants de groupes minoritaires ayant un potentiel de leadership qui peuvent hésiter ou être découragés de se joindre à des organisations de coordination plus formelles du Comité Permanent Inter-organisations en raison des normes sociales, culturelles ou contextuelles en vigueur. Le cas échéant, encourager les organes de coordination dirigés par le gouvernement à accueillir favorablement la participation des acteurs locaux et nationaux et à les considérer comme une ressource et des partenaires essentiels lors de la réponse humanitaire.
- c. Encourager l'échange d'apprentissage par le biais de laboratoires, d'applications ou des plateformes d'apprentissage mutuel entre différents acteurs et favoriser ou créer des canaux de communication informelles entre les acteurs locaux et nationaux et les acteurs internationaux afin de renforcer la confiance mutuelle et le partenariat.
- d. Entreprendre régulièrement des évaluations réciproques des capacités impliquant des acteurs locaux, nationaux et internationaux et élaborer conjointement des plans bidirectionnels de renforcement des capacités, en veillant à ce que les activités soient coordonnées, complémentaires et, idéalement, menées par le biais d'une plate-forme commune afin de réduire au minimum les chevauchements et les lacunes. Les activités devraient inclure une formation par les acteurs locaux ou nationaux à l'intention des ONG internationales et des acteurs des Nations Unies sur les approches locales, le contexte local et d'autres questions pertinentes.
- e. Aller au-delà des ateliers ponctuels de renforcement des capacités vers des possibilités de jumelage bidirectionnel, de parrainage, d'encadrement, d'observation et de soutien entre pairs. Profitez des partenariats existants pour promouvoir

l'échange d'apprentissage entre les organisations et le personnel. Dans la mesure du possible, prévoyez un budget pour ces diverses possibilités de renforcement des capacités et de partage des connaissances, comme le jumelage, le parrainage, l'encadrement, l'observation et le soutien entre pairs.

- f. Donner la priorité au développement du leadership et au soutien structuré des acteurs locaux et nationaux pour assumer des rôles de leadership, en particulier pour les groupes dont la voix peut être atténuée dans un contexte culturel spécifique, ou partager le leadership pour permettre une approche progressive de la coordination par laquelle les acteurs locaux et nationaux assument une plus grande responsabilité de diriger la coordination au fil du temps.
- g. Élaborer des plans pluriannuels pour renforcer les capacités locales des membres des Équipes Humanitaires des Pays, des clusters et d'autres groupes de coordination connexes du Comité Permanent Inter-organisations, y compris des mesures permettant aux acteurs locaux et nationaux d'assumer des rôles de co-coordination et de coordination. Encourager tout accord de partenariat à inclure que les partenaires soient mutuellement redevables de la réponse aux recommandations de renforcement des capacités.
- h. Faire explicitement référence au renforcement des capacités institutionnelles dans les Aperçu des Besoins Humanitaires et dans les chapitres du Plan de Réponse Humanitaire du secteur ou du cluster pour établir un lien avec les résultats et le financement du programme. Faites-en une ligne budgétaire admissible dans les demandes de financement lorsqu'elle est liée à l'obtention d'une plus grande couverture et d'une meilleure qualité. Faire appel aux acteurs du développement qui financent généralement le développement institutionnel et le renforcement organisationnel des acteurs locaux et nationaux, car ces derniers travaillent souvent à travers le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix.
- i. Veiller à ce que les organismes responsables des clusters entreprennent et continuent de fournir une formation continue sur les programmes de sensibilisation et d'égalité des sexes et la Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS) pour tous les membres des clusters afin d'identifier et d'éliminer activement la discrimination fondée sur le genre, le harcèlement sexuel et les obstacles à la participation significative des femmes dans l'environnement de travail, ainsi que de sensibiliser à tous les obstacles culturels, aux préjugés sexistes et aux attitudes et croyances qui peuvent perpétuer la discrimination à l'égard des femmes. Ces formations pourraient inclure des contributions des acteurs locaux et nationaux sur le contexte et la culture locale. Les agences chefs de file des clusters doivent promouvoir et respecter une culture de tolérance zéro à l'égard de toutes sortes de discrimination fondée sur le sexe et/ou de harcèlement sexuel. Veiller à ce que les organismes responsables des clusters surveillent et évaluent périodiquement la conformité aux directives de la Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS) et la tolérance zéro à l'égard de la discrimination.

Indicateurs – Renforcement des capacités

		Suivi Mondial	Suivi Local
1	% des organes de coordination qui ont un ensemble de mesures d'intégration adaptées aux besoins des acteurs locaux et nationaux (tels que définis par ces derniers)		✓
2	% d'organes de coordination (EHP, GICC, clusters) proposant des programmes de jumelage ou de mentorat		✓

RESSOURCES POUR LA COORDINATION

14. Des ressources sont nécessaires pour surmonter bon nombre des obstacles auxquels les acteurs locaux et nationaux sont confrontés lorsqu'il s'agit de leur participation et de leur engagement efficace. Les fonds communs¹⁹ (y compris les sous-subsidies d'autres bénéficiaires) peuvent être particulièrement efficaces pour permettre aux acteurs locaux d'obtenir un financement flexible qui soutienne les opérations, la capacité institutionnelle et le personnel – ce qui facilite un plus grand engagement des acteurs locaux et nationaux au sein des structures de coordination²⁰.

- a. Faire du plaidoyer en faveur d'un financement pluriannuel direct et flexible pour les acteurs locaux et nationaux, dans la mesure du possible, y compris pour des ressources qui soutiennent le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires locaux, le cas échéant. Encourager les donateurs à respecter leurs engagements dans le cadre du « Grand Bargain ». Coordonner les partenaires du cluster pour s'assurer qu'aucun acteur local ou national ne soit submergé par les offres de financement et de partenariat et qu'au lieu de cela, le soutien est équitablement réparti. Prendre des mesures pour éliminer les obstacles supplémentaires auxquels sont confrontés les acteurs locaux et nationaux, en particulier les groupes marginalisés tels que les Organisations Dirigées par les Femmes (ODF), les groupes de jeunes et les Organisations des Personnes Handicapées (OPH), pour accéder aux fonds qui permettent la participation à la coordination – notamment en mettant les demandes de financement à disposition dans les langues locales ou nationales et, si nécessaire, en fournissant un soutien technique aux acteurs locaux et nationaux pour la rédaction et la soumission des propositions de financement et, dans la mesure du possible, fournir une rétroaction constructive sur les propositions non retenues. Allouer des fonds spécifiques au sein des Plans des Réponses Humanitaires (PRH), des fonds communs ou d'autres appels de fonds pour les structures de coordination infranationales, les postes de coordination et de liaison au sein des acteurs locaux et nationaux, pour les forums de coordination des ONG ainsi que pour les mécanismes de redevabilité. L'élaboration des budgets pour ce financement spécifique doit se faire conjointement avec les acteurs locaux et nationaux.
- b. Consacrer des fonds aux postes de personnel qui possèdent les compétences linguistiques locales et nationales nécessaires, en mettant l'accent sur l'engagement

¹⁹ Le terme "fonds commun" est utilisé au sens le plus large, en référence au Fonds central d'intervention d'urgence, (CERF/FCIU), au Fonds pour le renforcement des capacités (FRC) et aux fonds communs gérés par les ONG.

²⁰ Voir également [le Guide Intérimaire sur les financements flexibles d'IASC](#) et le [Groupe de Résultats 5 du IASC sur le financement humanitaire](#)

Juillet 2021

et la participation des acteurs locaux et nationaux aux mécanismes de coordination humanitaire et à la réponse en général.

- c. Veiller à ce que les acteurs locaux et nationaux, y compris les Organisations Dirigées par les Femmes (ODF), les Organisations des Personnes Handicapées (OPH), les personnes âgées, les organisations dirigées par des jeunes et d'autres organisations spécialisées, soient adéquatement représentées dans les conseils consultatifs de fonds communs et d'autres mécanismes de gouvernance des donateurs.
- d. Suivre et rendre compte régulièrement du financement désagrégé afin de mettre en évidence les différences entre les activités et le financement des acteurs internationaux, nationaux et locaux et de donner de la visibilité aux bonnes pratiques de localisation.

Indicateurs – Ressources pour la coordination

		Suivi Mondial	Suivi Local
1	Nombre de conseils consultatifs et de comités de revue du Fond Commun Basé dans le Pays avec des membres locaux et nationaux	✓	
2	Nombre d'heures de travail ou l'équivalent consacrées à l'appui de la localisation de la coordination (CR/Bureau du Coordonnateur Humanitaire, OCHA)		✓

VISIBILITE

15. Les acteurs locaux et nationaux, comme tout acteur humanitaire, ont le droit d'être visibles, entre autres, d'être sensibiliser quant à leurs contributions à la réponse humanitaire (y compris leurs défis, leurs opportunités et leurs points de vue), de mobiliser des fonds et de recevoir une reconnaissance pour leur travail. Comme pour les autres acteurs humanitaires, les acteurs locaux et nationaux doivent également tenir compte de la sécurité de leur personnel et de l'accès à leurs programmes lorsqu'ils recherchent visibilité et reconnaissance.

- a. En collaboration avec les acteurs locaux et nationaux, assurer la visibilité et reconnaître explicitement et soutenir de manière proactive leur rôle dans la production de rapports aux donateurs et aux médias. Dans toutes autres communications publiques, favoriser l'engagement entre les acteurs locaux et nationaux avec les donateurs, les médias et les autres acteurs concernés.
- b. Assurer la visibilité des acteurs locaux et nationaux, y compris les ODF, les OPH et d'autres groupes, dans tous les documents conjoints d'évaluation et de réponse humanitaire (par exemple, les plans d'urgence, les ABH et les PRH) et dans les rapports respectifs, par exemple en faisant explicitement référence au rôle des acteurs locaux et nationaux.

Indicateurs - Visibilité

		Suivi Mondial	Suivi Local
--	--	------------------	----------------

Juillet 2021

1 % des Plans des Réponses Humanitaires qui obtiennent un score de qualité moyenne ou élevé sur la localisation (par le biais d'un exercice annuel de notation multi-agences, dépendant de l'approbation du groupe multi-agences sur les paramètres de notation de localisation) ✓

PRÉPARATION, RÉPONSE ET COLLABORATION HUMANITAIRE- DÉVELOPPEMENT-PAIX

16. La qualité, la redevabilité et la cohérence d'une réponse humanitaire sont renforcées lorsque les acteurs locaux et nationaux sont associés à toutes les étapes de la planification de la réponse et que leurs points de vue et perspectives sont reflétés à chaque étape de la réponse - préparation aux situations d'urgence, réponse et retrait éventuel des acteurs humanitaires internationaux. Les acteurs locaux et nationaux peuvent également contribuer efficacement à tirer parti de la collaboration humanitaire-développement et, le cas échéant, de la collaboration en faveur de la paix – en particulier la cohésion sociale – afin de réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités des populations affectées. Cela permet également aux acteurs locaux et nationaux de diriger les efforts en faveur d'une réponse plus durable et locale, compte tenu de leurs avantages naturels à passer à la résilience et à la programmation à plus long terme.
17. Il convient de redoubler d'efforts pour renforcer les partenariats avec les acteurs locaux et nationaux et soutenir une réponse menée au niveau national et local, en particulier lorsque cette réponse peut concerner le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe et/ou la réalisation des objectifs de développement durable. Il existe également une marge de manœuvre considérable pour tirer parti de la planification des réponses afin d'influencer la qualité et la nature des partenariats (voir « partenariats équitables et significatifs » ci-dessus), de renforcer les capacités institutionnelles et techniques et d'encourager l'accès équitable aux fonds sans restriction pour les acteurs locaux et nationaux. La localisation devrait donc être intégrée tout au long du Cycle du Programme Humanitaire (CPH)²¹

En Général

- a. Animer des ateliers spécifiquement pour les acteurs locaux et nationaux, dans les langues locales ou nationales, afin de recueillir les contributions et de les intégrer dans tous les plans, mesures et rapports conjoints liés au Cycle du Programme Humanitaire, y compris les ABHs et les PRHs. Faire participer les acteurs locaux et nationaux aux enquêtes sur l'engagement communautaire afin d'appuyer l'élaboration de stratégies, veillant ainsi à ce que la voix de la population affectée soit au cœur de la conception des opérations.

Préparation aux Situations d'Urgence

- a. En tenant dûment compte des engagements pris au titre du Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe et des objectifs de développement durable, faire participer les acteurs locaux et nationaux à toutes les activités liées à la

²¹ Voir également Protection de l'enfance – Cluster de Protection Global et Cluster Global d'Éducation, [Conseils pour intégrer la localisation dans l'aperçu des besoins humanitaires et les plans de réponse humanitaires de la COVID-19](#), Avril 2020

Juillet 2021

préparation aux situations d'urgence (et vice versa, impliquer les Équipes Humanitaires du Pays ou les clusters dans toutes les activités locales et nationales). Ces activités peuvent inclure l'analyse et le suivi des risques, le renforcement des capacités en matière de gestion des risques de catastrophe, la prise en charge de l'identification et de la hiérarchisation des interventions humanitaires, y compris les interventions intersectorielles le cas échéant, l'examen des capacités de réponse existantes et le fait de combler des lacunes identifiées en matière de préparation grâce à l'utilisation des actions de préparation minimales et avancées et des normes nationales. Encourager les acteurs locaux ou nationaux à prendre la tête des activités de préparation aux situations d'urgence.

- b. Reconnaître que les acteurs locaux ou nationaux sont eux-mêmes souvent affectés pendant et après les situations d'urgence et, par conséquent, établir des stratégies de réduction des risques en collaboration avec eux.
- c. Mettre en place ou renforcer, le cas échéant, des structures nationales et sous nationales et leurs activités de préparation avant que des catastrophes ou des conflits ne se produisent.

Évaluation et analyse des besoins

- a. Faire participer les acteurs locaux ou nationaux à une analyse intersectorielle conjointe, y compris l'élaboration des objectifs et des résultats attendus. Capitaliser sur les connaissances du contexte local et les utiliser pour valider les conclusions des analyses et des évaluations.
- b. Intégrer les données des acteurs locaux ou nationaux dans les analyses, y compris des données ventilées par sexe, âge et handicap. Inversement, intégrer les données pertinentes de l'Équipe Humanitaire du Pays ou du cluster dans l'analyse des besoins locaux ou nationaux.
- c. Identifier et traiter les besoins en analyse des besoins des acteurs locaux ou nationaux

Planification stratégique de la réponse

- a. Faire explicitement référence aux pratiques et stratégies de localisation dans les documents de planification clés, en particulier le PRH, et développer des stratégies sectorielles et intersectorielles de renforcement des capacités institutionnelles, le cas échéant. Dans la mesure du possible, les plans de réponse doivent être élaborés en tenant compte d'une stratégie de sortie pour les acteurs internationaux.
- b. Veiller à ce que les acteurs locaux ou nationaux participent à toutes les étapes du Cycle de Programme Humanitaire en renforçant leurs connaissances sur ces outils de planification, en appuyant l'engagement dans les évaluations des besoins et l'analyse des besoins intersectoriels (voir section précédente), en examinant la planification et autres documents, en soumettant des projets, en faisant le suivi et l'évaluation de la réponse humanitaire.

Juillet 2021

- c. Veiller à ce que les acteurs locaux ou nationaux soient pris en charge pour contribuer à la matrice 3/4/5W (Qui fait Quoi Quand, Où, et Pour Qui ?) et aux exigences de rapports du Plan de Réponse Humanitaire.
- d. S'assurer que les membres clés de l'équipe humanitaire du pays ou les agences chefs de file du Cluster contribuent aux bases de données locales ou nationales et aux exigences de rapport.

Collaboration Humanitaire-Développement-Paix (HDP)

- a. Élaborer des stratégies visant à renforcer le rôle des acteurs locaux ou nationaux dans la collaboration entre l'humanitaire, le développement et le cas échéant, avec les acteurs de la paix,²² en utilisant lorsque cela est pertinent une approche sectorielle.
- b. Aider les acteurs locaux ou nationaux à contribuer à l'élaboration de stratégies du HDP, y compris l'élaboration de résultats collectifs²³, en coordination avec d'autres forums, telles que l'UNCT. Parallèlement, les membres clés de l'équipe humanitaire du pays ou les organismes chefs de file des clusters pourraient participer aux processus de développement et/ou de planification de la paix, de suivi et d'évaluation dirigés localement ou nationalement.
- c. Envisager la collaboration du HDP en particulier dans des environnements où il existe des relations complexes entre la société civile et les autorités nationales, et contribuer au renforcement des pratiques de bonne gouvernance et à la promotion de l'espace de la société civile.

Indicateurs – Préparation, Réponse et Collaboration Humanitaire-Développement-Paix

		Suivi Mondial	Suivi Local
1	% EHLA (Evaluation Humanitaire Inter Agence) de membres du groupe consultatif dans le pays qui sont des acteurs locaux ou nationaux		✓
2	% des acteurs locaux ou nationaux qui sont des organisations contribuant à la matrice de 3/4/5W ((Qui fait Quoi Quand, Où, et Pour Qui ?)		✓
3	% des membres d'équipes intersectorielles du cadre d'analyse qui sont des acteurs locaux ou nationaux		✓

DOMAINES DE REDEVABILITÉ ET DE SUIVI

18. Bien que les acteurs humanitaires reconnaissent que leur redevabilité ultime est de rendre compte aux populations affectées, les membres des structures de coordination humanitaires s'engagent également à d'autres domaines de redevabilité pour accélérer le processus de réforme humanitaire en général et l'agenda de la localisation en particulier. Les mécanismes

²² Voir [Collaborer avec les États dans des contextes de conflit ou d'autres situations de violence armée](#)- Domaine de responsabilité de la protection de l'enfance

²³ Voir [Politique du IASC : Orientations légères sur les résultats collectifs](#), juin 2020

Juillet 2021

de redevabilité des pays devraient renforcer les responsabilités partagées et mutuelles de tous les acteurs humanitaires.

- a. Soutenir les acteurs locaux ou nationaux dans leur redevabilité envers leurs circonscriptions et, par conséquent, leur responsabilité de les impliquer en amont des décisions clés, pour représenter leurs points de vue de manière équitable et transparente et de pour les informer adéquatement des discussions et des décisions qui sortent des processus de coordination.
- b. S'assurer que la localisation est intégrée dans les mécanismes de redevabilité des membres de l'équipe humanitaire du pays (évaluations de performances du Coordonnateur Humanitaire, pactes de l'équipe humanitaire du pays et plans de travail annuels de l'équipe humanitaire du pays). À chaque examen de performances, inclure une évaluation du rendement des membres de l'équipe humanitaire du pays par rapport aux indicateurs de localisation et, en cas d'échec, créer un plan pour prendre des mesures correctives dans les domaines d'amélioration de la localisation. Établir des mécanismes de consultation réguliers et de retours (y compris des lignes d'assistance téléphonique pour enregistrer les préoccupations de manière anonyme) afin d'assurer la redevabilité de l'équipe humanitaire envers les acteurs locaux ou nationaux dans le cadre des efforts visant à assurer la redevabilité envers les populations affectées. Soutenir les plans conjoints de plaider pour promouvoir la transparence et la redevabilité.
- c. Inclure le suivi et l'évaluation des progrès en matière de localisation et de coordination dans la revue annuelle de l'architecture de coordination, les revues des clusters, le soutien entre pairs et tout autre examen et évaluation connexe, afin d'évaluer et de surveiller les progrès respectifs et de prendre des mesures correctives, au besoin. Cela nécessite, dans la mesure du possible, la collecte et l'analyse de données ventilées par genre, race ou origine ethnique, âge, handicap, orientation sexuelle et identité de genre, entre autres.
- d. Utiliser, dans la mesure du possible, des auto-évaluations²⁴ de la localisation, des tableaux de bord de localisation, des enquêtes de perception et des outils d'évaluation²⁵ des partenariats pour suivre les progrès accomplis au niveau des pays (en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur les processus mondiaux existants de collecte de données, par exemple la cartographie de coordination effectuée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur une base annuelle). Appliquer les indicateurs de ce guide pour le suivi. Envisager de faire un examen annuel conjoint de la satisfaction des acteurs locaux ou nationaux et de l'équipe humanitaire du pays ou des clusters sur l'efficacité des structures de coordination, qui différencie l'expérience ou les réponses des acteurs locaux ou nationaux afin d'identifier les domaines d'amélioration²⁶.
- e. Tirer parti de l'expertise et de l'expérience des acteurs locaux ou nationaux pour promouvoir la redevabilité envers les populations affectées (RPA) et pour éclairer

²⁴ Voir par exemple: NEAR, [Cadre de mesure de la performance de la localisation](#), 2019 et Groupe consultatif humanitaire et PIANO, [Mesure de la localisation : Cadre et outils](#), 2019.

²⁵ Voir l'Outil d'auto-évaluation des principes de partenariat et le [Cadre de mesure de la performance de la localisation](#), de NEAR 2019

²⁶ Des orientations supplémentaires peuvent être élaborées pour établir des méthodologies standard pour les enquêtes basées sur la perception et/ou les enquêtes de satisfaction.

Juillet 2021

l'élaboration et la coordination des pratiques et des politiques de redevabilité envers les populations affectées, y compris la conception de mécanismes de retours collectifs. Veiller à ce que les acteurs locaux ou nationaux puissent partager leurs meilleures pratiques et les enseignements tirés dans les structures de coordination pertinentes. Mettre en relation les acteurs locaux ou nationaux et les mécanismes de retours collectifs existants, garantissant ainsi que ces derniers ont accès à des services communs et les utilisent.

- f. Au besoin, renforcer les capacités et les mécanismes de signalement interne des abus, de l'exploitation, du harcèlement et de la corruption, entre autres, en s'assurant du fait que le fardeau administratif de la redevabilité à un niveau supérieur n'est pas accablant pour les acteurs locaux ou nationaux.

Juillet 2021

Glossaire

Cette liste n'est pas exhaustive, elle comprend les noms des départements et bureaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ainsi que des organismes, fonds et programmes des Nations Unies figurant dans le présent guide. Pour obtenir la liste complète des entités du système des Nations Unies, veuillez consulter https://www.un.org/en/pdfs/un_system_chart.pdf. Il comprend également des acronymes pour la terminologie courante utilisée dans ce rapport ainsi, que des définitions ou des hyperliens pour certains termes utilisés dans le texte de ce guide.

Organisations

- **DCO** : United Nations Development Coordination Office = Bureau de Coordination des Nations Unies pour le Développement (BCNUD)
- **OCHA** : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs = Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (BCAHNU)
- **OECD** : Organisation for Economic Co-operation and Development = Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- **IASC** : Inter-agency Standing Committee = Comité Permanent Inter-organisations
- **UNHCR** : Office of the United Nations High Commissioner for Refugees = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Terminologies

- **AAP** : Accountability to affected people = Redevabilité envers les Populations Affectées (RPA)
- **CSO** : Civil society organization = Organisation de la Société Civile (OSC)
- **CBPF** : [Country-Based Pooled Funds](#) = [Fonds communs basés dans les pays](#)
- **CERF** : Central Emergency Response Fund = [Fonds Central d'intervention d'urgence](#)
- **GBV** : Gender-based violence = Violence Basée sur le Genre (VBG)
- **HC** : Humanitarian Coordinator = Coordinateur Humanitaire
- **HCT** : Humanitarian Country Team = Équipe Humanitaire du Pays – une Équipe Humanitaire du Pays est mis en place au début d'une crise humanitaire pour rassembler les acteurs opérationnels concernés dans une réponse humanitaire. Cela inclura les directeurs de pays (ou l'équivalent) des agences compétentes des Nations Unies, des ONG et du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'Équipe Humanitaire du Pays est présidé par la Croix Rouge (ou le Coordinateur Humanitaire, s'il est désigné) et est l'organe humanitaire international de plus haut niveau dans le pays. Il est principalement responsable de la prise de décisions stratégiques et de la facilitation de la centralité de la protection et de la réponse et d'une préparation adéquate, efficace et fondée sur les besoins. (Source: [Leadership in Humanitarian Action: handbook for the UN Resident and Humanitarian Coordinator](#))
- **HPC** : [Humanitarian Programme Cycle](#) = [Cycle du Programme Humanitaire](#) – le Cycle du Programme Humanitaire est une série coordonnée d'actions entreprises pour aider à préparer, gérer et mettre en œuvre une réponse humanitaire. Il est composé de cinq éléments coordonnés de manière transparente, avec une étape s'appuyant logiquement sur la précédente et menant à la suivante. Les éléments du Cycle du Programme Humanitaire sont les suivants : l'évaluation et l'analyse des besoins; la planification stratégique de la réponse; la mobilisation des ressources; la mise en œuvre et le suivi; et la revue et l'évaluation opérationnels.

Juillet 2021

- **IDP** : Internally displaced Persons = Personnes déplacées Internes (PDI)
- **ICCG/ISCG** : Inter-Cluster/Sector Coordination Group = Groupe de Coordination Intercluster ou Intersectoriel – le groupe des coordonnateurs des clusters et des secteurs du IASC (désignés par les clusters ou les Agences chefs de file et co-chefs de file) qui prennent des décisions ensemble, avec un représentant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires agissant à titre de président (Source: [HPC Step-by-Step Practical Guide for Humanitarian Needs Overviews, Humanitarian Response Plans and Updates](#))
- **IFI** : International Financial Institution = Institution Financière Internationale (IFI)
- **INGOs** : International non-governmental organizations = Organisations Non Gouvernementales Internationales (ONGI)
- **JIAF** : [Joint Intersectoral Analysis Framework = Cadre conjoint d'analyse intersectorielle](#)
- **Intersectoral** : – des approches qui soulignent l'importance de la pensée systémique et qui tiennent compte des questions dans leur ensemble, dans tous les secteurs, et de l'éventail des facteurs qui influencent collectivement les conditions humanitaires ou la façon dont les situations dans un secteur influencent ou influent sur un ou plusieurs autres secteurs. Axé sur les interventions intersectorielles et la coordination (ODD 2030, santé 2020). L'objectif est de créer des synergies entre les secteurs afin de s'attaquer à des problèmes complexes en utilisant des interventions intersectorielles ou transversales et d'atteindre les objectifs et les cibles humanitaires ou de développement interdépendants (Source: [Joint Intersectoral Analysis Framework Guidance](#))
- **L/NAs** : Local and national actors = Acteurs locaux et nationaux (voir le paragraphe 5 de ce guide pour voir la liste pour cette catégorie).
- **MPAs** : Minimum preparedness actions = Mesures minimales de préparation
- **NGO** : Non-Governmental Organization = Organisation Non-Gouvernementale (ONG)
- **ODA** : Overseas Development Assistance = Aide au développement d'Outre-mer
- **OPD** : Organization of persons with disabilities = Organisation des Personnes Handicapées (OPH)
- **PSEA** : [Protection from Sexual Exploitation and Abuse = : Protection contre l'exploitation et les abus sexuels](#)
- **SDG** : [Sustainable Development Goals = Objectifs de Développement Durable \(ODD\)](#)
- **WLO** : Women-led organization = Organisation dirigée par les femmes (ODF) – Il n'existe pas actuellement de définition du Comité Permanent Inter-organisations, cependant, de nombreuses organisations dirigées par les femmes acceptent que les ODF sont toute organisation non gouvernementale, à but non lucratif et apolitique où les deux tiers de son conseil d'administration (y compris la présidente) et de la direction et du personnel ou bénévoles (y compris la directrice exécutive) sont des femmes, et elle met l'accent sur les femmes et les filles comme cible principale de la programmation. Le « Grand Bargain » définit une organisation dirigée par les femmes comme une organisation dont le leadership est principalement composé de femmes, comme en témoigne le fait que 50 % ou plus occupent des postes de haute direction au niveau du conseil d'administration et du personnel, bien que cela soit contesté.
- **WRO** : Women's rights organization = Organisation de Défense des Droits des Femmes (ODDF) – étroitement liés à l'ODF, il n'existe pas de définition formelle du Comité Permanent Inter-organisations pour ceux-ci. Cependant, [l'OCDE définit les ODDF](#) comme des organisations de la société civile ayant un objectif manifeste pour les droits des femmes ou des filles, l'égalité des sexes ou le féminisme.